



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5661

Lundi 02 Septembre 2013

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 604.96

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : + 0,05%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 0,55%

TUNINDEX20 : 1 854.33

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : + 0,22%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 3,49%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 039,09	-0,02%	-0,59%
8300	INDICE DES BANQUES	2 735,05	-0,22%	-0,31%
8500	INDICE DES ASSURANCES	7 978,75	0,77%	-11,04%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 893,65	0,93%	5,46%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 702,66	0,77%	-4,43%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 435,58	0,82%	-3,45%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 835,20	-0,09%	7,62%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 061,10	2,11%	-12,02%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 000,48	-0,29%	11,41%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 872,86	0,09%	3,33%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 350,53	0,25%	6,45%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 507,72	-0,15%	-1,27%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	11-06-2013	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	27,000	27,240	27,340	27,400	27,000		
2	1	0,650	31-05-2013	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	13,920	13,910	13,900	13,920	13,900		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,280	1,280	1,300	1,300	1,280		
4	1	0,550	26-04-2013	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,220	8,250	8,250	8,250	8,250		
5	5	1,340	09-07-2013	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	16,710	16,710	16,690	16,710	16,690		
6	10	2,500	01-07-2013	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	64,300	63,170	63,990	63,990	62,380		
7	5	0,400	20-09-2012	BH - Banque de l'Habitat	12,700	12,620	12,620	12,620	12,620		
8	5	1,000	13-06-2013	TL - Tunisie Leasing	23,400	24,100	24,100	24,100	24,100		
9	1	0,260	21-06-2013	BT - Banque de Tunisie	9,320	9,340	9,350	9,350	9,320		
10	25	5,100	14-06-2013	Air Liquide Tunisie	306,170						
11	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	29,880	29,500	29,300	29,500	29,300		
12	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	5,550	5,510	5,550	5,550	5,510		
13	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	8,920	8,800	8,800	8,800	8,800		
14	5	0,850	10-07-2013	AMEN BANK	31,510	32,000	32,000	32,000	31,500		
15	1	0,220	24-04-2013	ATB - Arab Tunisian Bank	4,560						
16	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	13,600	13,310	13,420	13,590	13,310		
17	5	1,500	20-06-2013	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	59,890	59,900	59,900	59,900	59,900		
18	1	1,000	12-06-2013	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	9,000						
19	5	0,750	30-05-2013	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,740	13,850	13,800	13,850	13,800		
20	1	0,200	01-07-2013	ATL - Arab Tunisian Lease	2,740	2,700	2,700	2,740	2,700		
21	1	0,200	08-07-2013	PGH - Poulina Group Holding	6,050	6,000	6,000	6,000	6,000		
22	10	1,800	03-06-2013	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	129,890	129,880	133,000	133,000	129,880		
23	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	31,820	32,640	32,650	32,650	32,640		
24	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	4,270	4,350	4,230	4,350	4,220		
25	5	0,850	06-06-2013	SALIM - Société d'Assurances SALIM	26,770	26,770	26,770	26,770	26,770		
26	1	0,200	18-07-2013	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	7,320	7,160	7,280	7,280	7,130		
27	1	0,060	24-06-2013	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,750	1,750	1,800	1,800	1,740		
28	1	0,070	08-07-2013	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,490	2,420	2,490	2,510	2,420	B	2,420
29	10	1,200	16-07-2013	TJL - Attijari Leasing	29,000	29,500	29,500	29,500	29,500		
30	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	14,700						
31	5	0,400	01-07-2013	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,180	10,440	10,440	10,440	10,440		
32	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	5,530	5,530	5,690	5,690	5,530		
33	1	0,060	15-07-2013	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,270	3,260	3,220	3,270	3,170		
34	1	0,100	01-07-2013	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	4,150	4,150	4,290	4,290	4,150		
35	1	0,380	13-06-2013	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,380	7,380	7,490	7,490	7,380		
36	1	0,180	15-08-2013	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,750	2,760	2,740	2,770	2,720		
37	5	0,550	15-07-2013	EL WIFACK Leasing	13,370	13,000	13,490	13,490	13,000		
38	1	0,280	19-06-2013	Société ESSOUKNA	8,600	8,590	8,600	8,600	8,590		
39	1	0,150	05-08-2013	ADWYA - Société Adwya	7,450	7,370	7,450	7,450	7,370		
40	1	0,220	25-06-2013	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,680	4,650	4,650	4,670	4,630		
41	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	2,060	2,040	2,050	2,050	2,020		
42	1	0,500	10-07-2013	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	6,700	6,630	6,650	6,700	6,580		
43	5			HANNIBAL LEASE	10,290	10,050	10,260	10,260	10,000		
44	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	6,090	6,090	6,090	6,090	6,090		
45	5	0,350	21-06-2013	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	6,640	6,640	6,640	6,640	6,640		
46	1	0,333	30-07-2013	ENNAKL Automobiles	9,800	9,800	9,790	9,840	9,700		
47	1	0,300	19-07-2013	Telnet Holding	5,600	5,700	5,600	5,700	5,530		
48	1			OTH - One Tech Holding	6,560	6,550	6,560	6,580	6,550		
49	1			EURO-CYCLES	11,200	11,200	11,190	11,200	11,180		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
50	20	1,800	10-09-2012	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	27,890	27,070	27,070		
51	10	2,000	21-06-2013	Placements de Tunisie - SICAF	56,500				
52	5	1,300	14-06-2013	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	55,620			B	53,120
53	10	4,200	17-06-2013	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	42,590	43,860	43,860		
54	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,890				
55	10	4,700	20-05-2013	ALKIMIA - Société Chimique	38,000				
56	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	5,570			B	5,320
57	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,000	8,000	8,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
58	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	7,290	7,200	7,250	7,290	7,100		
59	1			Société SERVICOM	24,720	24,790	24,200	24,790	24,200		
60	1			Société Carthage Cement	3,860	3,890	3,890	3,930	3,870		
61	1	0,100	16-04-2013	Société HEXABYTE	8,890						
62	1			Société AE TECH	6,690	6,550	6,500	6,550	6,500		
63	1			Société LAND'OR	8,980	9,000	9,000	9,000	9,000		
64	1	0,355	10-07-2013	Société New Body Line	7,150	7,150	7,140	7,150	7,000		
65	5			Société SYPHAX AIRLINES	8,720	8,700	8,640	8,700	8,500		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
66	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,750				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A									
67	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2013	103,600			
68	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2013	102,120			
69	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	08-02-2013	102,370			
70	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	11-10-2012	100,800			
71	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	83,000			
72	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2013	103,800			
73	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2013	105,700			
74	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	71,000			
75	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2013	106,600			
76	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2013	96,000			
77	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	12-08-2013	96,000			
78	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	12-10-2012	100,000			
79	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2012	100,000			
80	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016		100,000			
81	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020		100,000			
LES EMPRUNTS									
82	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2012	100,000			
83	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
84	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
85	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2012	100,000			
86	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2013	100,000			
87	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2013	99,990			
88	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2013	100,000			
89	BH EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12		BH7S	07-12-2014	07-12-2012	100,000			
90	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
91	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
92	TUNISIE EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11		TL82F	27-11-2013	27-11-2012	102,200			
93	LEASING EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11		TL82V	27-11-2013	27-11-2012	100,000			
94	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01		TL83F	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
95	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01		TL83V	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
96	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 02/03		TL91F	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
97	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable Sans AP TMM+1,0% j. 02/03		TL91V	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
98	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe Sans AP à 5,65% j. 25/09		TL95F	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
99	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable Sans AP TMM+1,25% j. 25/09		TL95V	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
100	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe Sans AP à 5,125% j. 29/03		TL92F	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
101	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable Sans AP TMM+0,625% j. 29/03		TL92V	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
102	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe Sans AP à 5,125% j. 01/06		T101F	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
103	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable Sans AP TMM+0,625% j. 01/06		T101V	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
104	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 17/11		TL10F	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
105	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable Sans AP TMM+0,75% j. 17/11		TL10V	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
106	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe Sans AP à 5,7% j. 28/02		T105F	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
107	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable Sans AP TMM+1,10% j. 28/02		T105V	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
108	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe Sans AP à 5,75% j. 10/06		T111F	10-06-2016	10-06-2013	100,000			
109	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable Sans AP TMM+0,90% j. 10/06		T111V	10-06-2016	10-06-2013	100,000			
110	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe Sans AP à 5,95% j. 29/10		T112F	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
111	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable Sans AP TMM+1,25% j. 29/10		T112V	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
112	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe Sans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
113	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable Sans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
114	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe Sans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
115	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable Sans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
116	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
117	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018		100,000			
118	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable Sans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018		100,000			
119	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020		100,000			
120	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe Sans AP à 7% j. 02/05		T135F	02-05-2018		100,000			
121	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable Sans AP TMM+2,25% j. 02/05		T135V	02-05-2018		100,000			
122	UBCI EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05		OBC13	31-05-2020		100,000			
123	STB EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2013	100,000			
124	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2013	100,000			
125	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2013	100,000			
126	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2013	101,760			
127	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2013	100,000			
128	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2013	100,000			
129	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2013	100,000			
130	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2013	100,000			
131	BNA EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024	07-04-2013	100,000			
132	AMEN BANK EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
133	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A	21-05-2023	21-05-2013	100,000			
134	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05		ABS8B	21-05-2028	21-05-2013	100,000			
135	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09		ABS9F	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
136	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09		ABS9V	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
137	EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08		AB825	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
138	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09		A111F	26-09-2021	26-09-2012	100,000			
139	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09		A111V	26-09-2021	26-09-2012	100,000			
140	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09		ABS2F	17-09-2022		100,000			
141	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09		ABS2V	17-09-2022		100,000			
142	ATB EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05		ATB7A	25-05-2017	25-05-2013	100,000			
143	EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05		ATB7B	25-05-2023	25-05-2013	100,000			
144	EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05		ATB7C	25-05-2027	25-05-2013	100,000			
145	EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05		ATB7D	25-05-2032	25-05-2013	99,300			
146	EO Subordonné ATB- 2009								

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHÉANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
				ECHÉANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
159	CIL	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2013	100,000					
160		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2013	100,000					
161		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
162		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
163		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2012	100,000					
164		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2012	101,120					
165		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2013	100,000					
166		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2013	100,000					
167		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	CL101F	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
168		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	CL101V	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
169		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2012	100,000					
170		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2012	100,000					
171		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL111F	15-02-2016	15-02-2013	100,000					
172		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL111V	15-02-2016	15-02-2013	100,000					
173		EO CIL 2012 / 1 Fixe Sans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2013	100,000					
174	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2013	100,000					
175		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2013	100,000					
176		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2013	100,000					
177		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2013	100,000					
178		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019		100,000					
179		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017		100,000					
180	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
181		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
182		EO ATL 2009 Sans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2013	100,000					
183		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2012	100,000					
184		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2012	100,000					
185		EO ATL 2009-3 Fixe Sans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2012	100,000					
186		EO ATL 2009-3 Variable Sans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2012	100,000					
187		EO ATL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
188		EO ATL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
189		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2012	100,000					
190		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2012	100,000					
191		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2013	100,000					
192		EO ATL 2012-1 Fixe Sans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
193		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020		100,000					
194		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020		100,000					
195	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
196		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
197		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
198		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
199		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
200		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
201		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
202	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe Sans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2013	100,000					
203	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable Sans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2013	100,000					
204		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe Sans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2012	100,000					
205		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable Sans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2012	100,000					
206		EO ATTIJARI LEASING 2011 Sans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2013	100,000					
207		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 Sans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
208		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2013	100,000					
209		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable Sans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017		100,000					
210		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Sans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017		100,000					
211		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019		100,000					
212	MOD. LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML12F	18-02-2020		100,000					
213	AIL	EO AIL 2008 Sans AP 6,5% j. 30/09	OAIL8	30-09-2013	30-09-2012	100,000					
214		EO AIL 2009 / 1 Sans AP 6,5% j. 23/02	AIL91	23-02-2014	23-02-2013	100,000					
215		EO AIL 2010 / 1 Sans AP 5,25% j. 08/04	AIL01	08-04-2015	08-04-2013	100,000					
216		EO AIL 2011 / 1 Sans AP 5,75% j. 28/04	AIL11	28-04-2016	28-04-2013	100,000					
217		EO AIL 2012 / 1 Fixe Sans AP 6% j. 15/05	AIL21F	15-05-2017	15-05-2013	100,000					
218		EO AIL 2012 / 1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AIL21V	15-05-2017	15-05-2013	100,000					
219	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
220		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
221		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
222	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe Sans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2013	100,000					
223	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable Sans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2013	100,000					
224	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe Sans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2013	100,000					
225	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2013	100,000					
226	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2012	100,000					
227	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2012	100,000					
228	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2012	100,000					
229		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2012	100,000					
230		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2012	100,000					
231	Hannibal Lease	EO HL 2009-1 Fixe Sans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
232		EO HL 2009-1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
233		EO HL 2009-2 Fixe Sans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2012	100,000					
234		EO HL 2009-2 Variable Sans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2012	100,000					
235		EO HL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2013	100,000					
236		EO HL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2013	100,000					
237		EO HL 2010-2 Fixe Sans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2012	100,000					
238		EO HL 2010-2 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02V	26-11-2015	26-11-2012	100,000					
239		EO HL 2012-1 Fixe Sans AP à 6,75% j. 28/09	HL121F	28-09-2017		100,000					
240		EO HL 2012-1 Variable Sans AP à TMM+2% j. 28/09	HL121V	28-09-2017		100,000					
241		EO HL 2013-1 Fixe Sans AP à 6,9% j. 17/05	HL31F	17-05-2018		100,000					
242		EO HL 2013-1 Variable Sans AP à TMM+1,90% j. 17/05	HL31V	17-05-2018		100,000					
243	Société	EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTIJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015	12-09-2012	100,000					
244	d'investissement	EO SIHM 2008 Tr B Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015	12-09-2012	100,000					
245	Hôteliers El	EO SIHM 2008 Tr C Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C	12-09-2015	12-09-2012	100,000					

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
259				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	7,620				
260				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	16,760				
261				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	5,520				
262				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	11,720				
263				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,790				
264				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	20,510				
265				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	13,670				
266				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,100				
267				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,800				
268				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,870				
269				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,540				
270				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,320	1,450	1,450		
271				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	0,730	0,650	0,650		
272				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,150				
273				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,260				B
274				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,230				B
275				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,210				B
276				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,190				B
277				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080				B
278				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,290				B
279				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,120				B
280				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,370				
281				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,080				
282				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,260				
283				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,210				
284				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,200				
285				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,370				
286				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,970				
287				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,460				
288				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,140				
289				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,730				
290				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,960				
291				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,980				
292				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,940				
293				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,850				
294				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,650				
295				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,980				
296				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,260				
297				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	12,390				
298				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	8,260				
299				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,900				
300				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,430				
301				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,550				
302				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,530				
303				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,520				
304				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,430				
305				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,390				
306				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,880				
307				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,010				
308				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,740				
309				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,060				
310				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,470				
311				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,180				
312				BT (da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	3,110	3,120	3,120		
313				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	295,500				
314				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	168,860				
315				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	144,740				
316				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	96,490				
317				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	70,180				
318				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	53,980				
319				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	49,830				
320				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	46,000				
321				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	46,000				
322				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	38,110				
323				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	37,300				
324				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	33,320				
325				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	22,610				
326				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	27,840	27,100	27,100		
327				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	11,930				
328				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	21,470				
329				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	15,650				
330				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,060				
331				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	4,120				
332				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	4,120				
333				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	3,550				
334				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,550				
335				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	1,630				
336				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,940				
337				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	3,050				
338	5			AN j. 12/06/2013 ABAN3	3,110	3,000	3,000		
339				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	31,130	30,200	30,200		
340				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,920				
341				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,570				
342				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	0,330				
343				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	5,680				
344				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	5,160				
345	10			ICF NS Lib 75% j. 01/01/2012 ICFNS	4,700				
346				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	19,950				
347				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,250				
348				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,190				
349				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	7,670				
350				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,320				
351				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,420				
352				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,600				
353				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,810				
354				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,730				
355				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,190	0,210	0,210		
356				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,510				
357				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,180				
358				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	15,910				
359				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,340				
260				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,340				
261				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,120				
262				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,510				
263				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,220				
364				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,740				
365				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,690				
366				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,390				
367				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,640				
368				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,760	0,100	0,100		
369				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	1,050	1,050	1,050		
370				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,620				
371				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,720				
372				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,340				
373				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,380				
374				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,120				
375				ATTIJARI LEASING Action Rompue - TJLR	6,920				
376				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,370				
377				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,740				
378				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPL3)	1,440				
379				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPL7)	1,310				
380				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPL8)	0,500				
381				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,530				
382				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,310	0,270	0,2		

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «BEST LEASE»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/06/2013, son accord de principe quant à l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des 20 000 000 d'actions constituant le capital actuel, ainsi que des 10 000 000 d'actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total 30 000 000 d'actions de nominal un (1) dinar chacune.

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable: La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

PRESENTATION DE L'OFFRE

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Best Lease» tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10000000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant **33,33% du capital** après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- **Une Offre à Prix Ferme de 4 000 000 actions** représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre (tels que définis ci-après*) de **6000 000 actions** représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés **investisseurs avertis** lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales;

- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;

- Les établissements de crédit ;

- Les sociétés d'investissement ;

- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;

- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;

- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;

- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :

✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;

✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;

✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013 au 27/09/2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 28/08/2013. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le 27/09/2013.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du 01/01/2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action «Best Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **2,100D**.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Best Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions «Best Lease» dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A : 1,25% des actions offertes, soit **50 000 actions** seront réservées **au personnel** de la société «Best Lease ». Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. **La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.**

Catégorie B : 60% des actions offertes, soit **2 400 000 actions** seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C : 38,75% des actions offertes, soit **1 550 000 actions** seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal;

- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;

- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;

- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront **satisfaites au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront **satisfaites également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera **affecté en priorité à la catégorie B puis C**.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent **par catégories** les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **mardi 1^{er} octobre 2013 à 17h00**.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés, le **mercredi 02 octobre 2013**, par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «BEST LEASE»

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions «Best Lease» à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date d'introduction des titres sur le marché principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que «Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de «Best Lease», sera établi entre la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse et les actionnaires de «Best Lease» : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville - 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sis à l'Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac et sur les sites internet du CMF: www.cmf.org.tn, de la Bourse www.bvmt.com.tn et de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE COTATION PUBLIE PAR L'AVIS N°2008-7

ANNEXE AU MANUEL DE NEGOCIATION

Horaire d'hiver, applicable à partir du lundi 02 septembre 2013

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Préouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	09h00	10h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché Alternatif des titres de capital	Continu/ G51	09h00	10h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G52	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché obligataire	Continu/ G21	09h00	10h00 - 14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing/ G22	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	-			
Marché des FCC	Continu/ G71	09h00	10h00-14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing/ G72	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	-			
Hors cote -Titres de capital	Fixing/ G13	09h00	10h00 / 11h30 / 13h00	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing/ G32 & G33	09h00	13h30	-	-	**	-	**

** Marge de fluctuation des lignes secondaires :

- Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1^{ère} année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1^{ère} année.
 - Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.
- Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE DECLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC PUBLIE PAR L'AVIS N°2008-8

- Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 14h10 et 14h30.

Il est rappelé que l'horaire de cotation du groupe spécial 99 qui est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation est celui appliqué au groupe 12 (fixing).

- Cotation sur panneaux et à la criée :

- La négociation sur panneaux se fait entre 10h00 et 10h15.
- La criée se fait chaque vendredi à partir de 10h00.

ADMISSION DE LA SOCIETE CITY CARS

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 06 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 13 500 000 actions constituant le capital actuel de la société City Cars de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur la cession de 4 050 000 actions anciennes, soit 30,0% du capital social.

Intermédiaire introducteur : AXIS CAPITAL BOURSE.

Evaluateur : AXIS CAPITAL.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE CELLCOM

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 18 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 3 531 296 actions constituant le capital actuel de la société CELLCOM, ainsi que des 930 236 actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 4 461 532 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 395 354 actions, soit 31,3% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : CGF.

Evaluateur : CAPINVEST PARTNERS.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE BEST LEASE

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 25 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 20 000 000 d'actions constituant le capital actuel de la société Best Lease, ainsi que des 10 000 000 d'actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 30 000 000 d'actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 10 000 000 d'actions, soit 33,33% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : BNA CAPITAUX.

Evaluateur : ECC MAZARS.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « AIR LIQUIDE TUNISIE » SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 28 MAI 2013

A partir du 02 septembre 2013

- Les 1 110 342 actions anciennes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.

- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : ALQ13
- Code ISIN : TN000230057
- Groupe de Cotation : 32

Les 100 940 actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE TUNISIE LEASING

Tunisie Leasing, actionnaire historique de la société Alios Finance, annonce être entrée en négociation exclusive avec un groupe d'actionnaires d'Alios Finance menée par la société de capital investissement Africinvest, dans le cadre d'un mandat confié à deux banques d'affaires en vue de la cession d'un bloc d'actions représentant 59,34% du capital d'Alios Finance.

Tunisie Leasing précise que l'offre d'achat a été formulée dans le cadre de la formation d'un consortium acheteur conduit par Tunisie Leasing (actionnaire historique d'Alios Finance) et avec la participation de son actionnaire de référence Amen Bank et de partenaires étrangers. Un délai d'exclusivité de trois mois a été accordé au consortium acheteur afin de finaliser l'opération d'achat. Tunisie Leasing indique enfin que l'offre d'achat formulée par le consortium demeure sous réserve de la négociation et de la signature de la documentation juridique définitive ainsi que du respect des formalités légales et des autorisations réglementaires en vigueur.

Alios Finance est un groupe de leasing panafricain présent dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne.

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE - AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Air Liquide Tunisie a décidé, lors de sa réunion du 28 Mai 2013, une augmentation du capital social de 27.758.550 dinars à 30.282.050 dinars, et ce, par incorporation de réserves d'un montant de 2.523.500 dinars et attribution gratuite d'actions.

Modalités de l'augmentation

Le capital de la société sera porté de 27.758.550 dinars à 30.282.050 dinars, et ce, par incorporation de réserves et la création de 100.940 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 1.110.342 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes, et ce, à partir du 2 Septembre 2013.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 2 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Cotation en bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 2 Septembre 2013.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 2 Septembre 2013 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 2 Septembre 2013.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 2 Septembre 2013.

BANQUE DE L'HABITAT

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires en bourse et de l'ensemble du public que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 aout 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 400 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 06 septembre 2013 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres.